

Édito : un centre de santé ouvert toute l'année !

Comme nous vous l'avions annoncé dans le Bulletin de Janvier 2016 et après un long travail de recherche de médecins, le Cabinet médical du village a pu rouvrir ses portes le 4 janvier dernier, pour d'abord assurer un service prioritaire en saison d'hiver. Avant même la fin de cette période hivernale, la Direction de la Fondation Edith Seltzer, à laquelle la Mairie a confié le soin de gérer le Centre (recrutement et salariat des médecins, organisation de la prise en charge des patients...), a pu organiser la continuité de l'équipe au cabinet. A terme, l'objectif est de maintenir deux médecins par jour une grande partie de l'année, et d'au moins un en intersaison. Si certains médecins s'engagent sur le long terme, d'autres viendront plus ponctuellement.

La Mairie s'est aussi engagée dans l'amélioration des équipements de radiologie pour la numérisation des images et l'achat d'un appareil neuf.

Ainsi, le Cabinet restera ouvert tous les jours (dimanche compris) jusqu'à la fin de la saison d'hiver. Fin avril, il sera fermé le dimanche. Les horaires de la saison estivale ainsi que des intersaisons ne sont pas encore arrêtés à ce jour, mais l'information sera affichée au centre, donnée sur le répondeur (tél. 04.92.24.42.54.) et transmise par la Mairie dans le bulletin municipal.

Je tiens à remercier tout particulièrement les médecins qui assurent aujourd'hui l'accueil de la population du village et des traumatisés des pistes, des médecins qui s'engagent et s'engageront dans les semaines qui viennent pour assurer la continuité des soins au Centre de Santé du Monétier... Mais aussi et surtout, les professionnels de la Fondation Edith Seltzer qui par leur mobilisation quotidienne assurent depuis décembre le fonctionnement de ce service de proximité indispensable à toute la vallée. ■

Le Maire, Anne-Marie FORGEOUX



• Budget 2016

Page 2-3



• Rencontre avec... Juliette Philip • Erratum - Studio Coiff' - Clin d'œil

Page 4



Bulletin
d'information
municipal

www.monetier.com

Budget 2016

Le 3 février dernier le conseil municipal a procédé au vote des budgets primitifs pour l'année 2016. Acte symbolique, le vote du budget traduit de manière concrète et comptable les choix de la municipalité, mais aussi les évolutions législatives et réglementaires auxquelles la commune est confrontée (baisse des dotations de l'Etat notamment, accessibilité des bâtiments publics...).

LE BUDGET : QUELQUES GRANDS PRINCIPES

Le budget est un acte de prévision par lequel le conseil municipal autorise l'ordonnateur (le Maire) à procéder aux dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget. Il n'est pas figé pour l'année et peut être modifié tout au long de celle-ci par des décisions modificatives ou un budget supplémentaire. Il reste cependant valable pour une seule année civile.

Il doit être équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections qui le composent : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses et des recettes courants de la collectivité :

- **Dépenses** : charges à caractère général (électricité, fournitures,...), charges de personnel, intérêts de la dette, participation au budget de l'OTISC (Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier-Briançon), subventions aux associations, ...
- **Recettes** : fiscalité et taxes diverses, loyers, dotations de l'Etat,...

La section d'investissement enregistre tous les mouvements qui vont venir impacter le patrimoine de la collectivité :

- **Dépenses** : opérations d'équipement (travaux), remboursement en capital de la dette.
- **Recettes** : subventions reçues, taxe d'aménagement, nouveaux emprunts, fonds de compensation pour la TVA, contribution de la section de fonctionnement,...

TOUS BUDGETS 2016 *	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 636 518,62 €	5 636 518,62 €
INVESTISSEMENT	5 113 604,86 €	5 113 604,86 €

* La commune du Monétier dispose d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes retraçant l'activité des services publics industriels et commerciaux (service de l'eau, camping des deux glaciers, centre thermoludique, pico-centrale du Tabuc, Régie des transports) ou de certains services publics administratifs (CCAS, Zone Artisanale 2).

Plus de 5 millions d'euros d'investissements sur le territoire communal.

Dans une période où les ressources des collectivités sont en diminution et où leurs charges continuent de croître, le Conseil Municipal, dans une logique de préservation de sa capacité d'investissement et afin de poursuivre une politique d'amélioration de la qualité de vie dans la commune, a fixé les objectifs suivants pour l'année 2016 (et suivantes) :

- **Maîtrise des charges à caractère général** : - 3,6 % pour 2016 à 1 250 000 €, enveloppe destinée à ne plus évoluer sur les années suivantes :

- Changement de fournisseur d'électricité,
- Révision des différents contrats de maintenance et de location,
- Optimisation de la consommation de fioul et carburants,
- Regroupement des achats ; faire appel le plus possible aux marchés publics,

• **Rationalisation des dépenses de personnel** : - 2,7 % pour 2016 à 1 450 000 €, sans emploi supplémentaire,

• **Maintien de l'enveloppe des subventions** des associations : 55 000 €,

• **Maintien de la contribution au budget de l'Office du Tourisme** de Serre-Chevalier-Briançon : 350 117 €,

• **Priorité donnée aux investissements** avec un virement de la section de fonctionnement de + 317% par rapport à 2015 à 134 163 €.

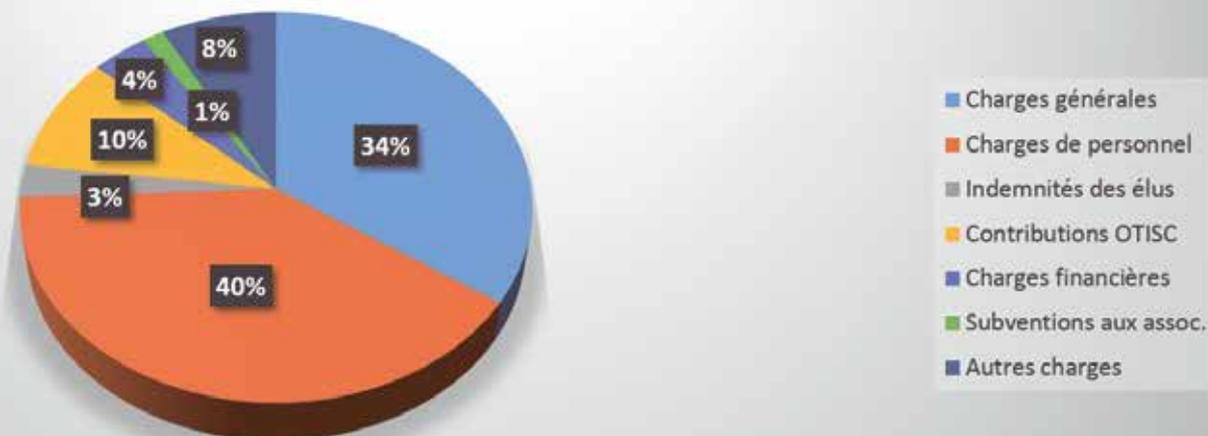
En ce qui concerne les opérations d'investissement, les orientations sont les suivantes :

- **Investir dans des opérations s'autofinçant** : Extension de la Zone Artisanale des Sables (210 000 € HT), Construction de la Pico centrale du Tabuc (899 200 € HT), permettant alors un recours neutralisé à l'emprunt (remboursement couvert par les recettes de l'opération),

- **Finaliser les projets en cours** : première phase de travaux à l'Île du Moulin (700 000 €), deuxième tranche de travaux à la Chapelle St André (40 000 €), finition de la place de la fontaine et du moulin du Casset,

Dépenses de fonctionnement 2016 - Budget principal

Total = 3 634 020,22€



Recettes de fonctionnement 2016 - Budget principal

Total = 3 634 020,22€



- **Engager les études** pour des projets d'amélioration du cadre de vie et la rénovation de notre patrimoine (rénovation des Turières, parking du Pont de l'Alp, rénovation de l'église des Guibertès),

- **Optimisation du patrimoine** de la collectivité via des ventes de terrains ou d'immeubles n'ayant aucune vocation d'intérêt général,

- **Maintien en état du patrimoine**, de la voirie et des bâtiments communaux par la mobilisation d'une enveloppe minimale spécifique de travaux annuels (600 000€/an).

La commune du Monétier-les-Bains a fait l'objet d'une analyse financière par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques au début de l'année 2015 et la situation financière de la collectivité est saine.

Ainsi, tous les investissements réalisés depuis 2013 se font sans recours à l'emprunt. Si ce choix permet

de maîtriser l'endettement de la commune, il a également contraint à autofinancer toutes les réalisations dans une période où les subventions de nos partenaires (Département, Région, Etat) ont largement diminué.

C'est aujourd'hui la volonté d'améliorer le cadre de vie de nos habitants et le développement de l'offre touristique, moteur de l'économie locale, qui préside aux choix de la municipalité ! Cependant, il est important de rester prudents et de ne pas engager trop lourdement la collectivité dans des projets qui ne seraient pas couverts par des subventions ou qui ne généreraient pas de recettes permettant de les financer en partie.

Ces montages financiers sont complexes et chronophages et peuvent ralentir la mise en œuvre des projets. Mais ce travail en amont est indispensable pour l'avenir de notre commune.



Rencontre avec... Juliette PHILIP

Née en 1940, originaire de La Grave, quatrième d'une fratrie de 13 enfants. Elle suit des études de comptabilité/secrétariat. Comme la plupart des jeunes femmes de La Grave et surtout de Villar d'Arène, Juliette arrive à Monétier à l'âge de 18 ans pour travailler d'abord à la perception ensuite à la poste. Elle tombe sous le charme de M. Louis Philip appelé « Loulette » et de leur union

naissent 5 enfants, 3 filles et 2 garçons. Juliette est 12 fois grand-mère et 4 fois arrière-grand-mère. Elever 5 enfants demande du temps alors après avoir travaillé 7 ans au Club Med et à l'hôtel Alliey, Juliette se consacre entièrement à la vie de famille tout en restant très active dans la vie associative et le bénévolat.

Elle est élue conseillère municipale puis adjointe au maire M. Jean-Louis Damarius, de nouveau conseillère municipale du temps de M. Paul Finat mais se voit contrainte de démissionner suite au décès de son époux.

Grande humaniste, dévouée aux services à la population, Juliette permet la création du service à domicile dans le Briançonnais, grâce à elle, l'association Solidarité Handicapé Briançonnais a fêté ses 25 ans d'existence. Juliette est également à l'origine de la mise en place des établissements de travail, d'accueil et de vie (foyer de vie) à Briançon pour toutes les personnes handicapées du département des Hautes Alpes, aujourd'hui ce service compte 4 établissements, Sa persévérance et son dévouement aux personnes handicapées, permettent l'ouverture de l'atelier d'aide pour le travail CAT Les Ours au Villar St Pancrace, les handicapés lourds peuvent être accueillis au Mas les Roseaux et le foyer de vie d'accueil médicalisé s'installe à Chantoiseau. Juliette y est très investie, dans la création, la gestion et le suivi des dossiers. Si nous avons un Centre Funéraire à Briançon c'est aussi grâce à Juliette, qui à l'époque faisait partie du Conseil d'Administration.

Nous connaissons tous Juliette en tant que membre actif de la vie de la paroisse : caté, la préparation de liturgie, des obsèques ou des messes dans la chapelle.

Toujours débordante d'énergie et de bonnes idées, Juliette participe à la création et parution des premiers bulletins municipaux, propose des goûters crêpes pour les aînés à la chandeleur (La Ruche).

Sa devise : « ça ira mieux demain ».

Cette grande optimiste, dévouée, modeste, toujours disponible pour aider, rendre service, conseiller, consoler, reste discrète, ne souhaitant jamais se mettre en avant. Une grande dame d'une grande humilité comme elle le dit « je reste Juliette pour tout le monde ». Suite à des soucis de santé, Juliette souhaite profiter de sa grande famille en laissant la main à d'autres bonnes volontés. ■

Erratum

Rencontre avec... Germain TURC : une coquille s'est glissée dans notre article du mois dernier... Germain TURC devient guide en Août 1944 et non en 1942 comme indiqué dans l'article. ■

Studio Coiff'

Le salon de coiffure situé à Vie de Clare 3 a réouvert ses portes début février. Au quotidien sauf dimanche en saison, il proposera un service continu en basse saison sur 3 journées. Accueil chaleureux et bonne humeur caractérisent cet établissement qui contribue au maintien des services de proximité indispensables à la vie dans notre commune. ■



Clin d'œil

Aux équipes de la Course des Familles de la Casset Loppet, dimanche 28 février dernier. Bravo à tous les participants et aux organisateurs !

Renseignements utiles...

Astreinte des services techniques (Urgence uniquement)	06 42 44 95 34
SEERC - Service de l'assainissement	09 77 40 94 31
Police - Gendarmerie	17
Police Municipale	04 92 46 55 74
Services Techniques	04 92 24 56 23
Pompiers	18
N° Urgence Européen	112
Gendarmerie St Chaffrey	04 92 24 00 56
Infos Routes	04 65 03 00 05
Conseil Général	04 92 40 38 00
Sous-Préfecture Briançon	04 92 25 47 47
CCB - Ordures Ménagères	04 92 21 35 97
Micro Crèche « les Eterlous»	04 92 55 42 46
Centre de Santé	04 92 24 42 54

Mairie du Monétier les Bains
Place Novalèse
05220 Les Monétier les Bains
Tél. : 04 92 24 40 04
Fax : 04 92 24 52 18
monetier@monetier.com

Directeur de la Publication :
Anne-Marie Forgeoux

Rédaction :
Mairie du Monétier les Bains

Crédits photos : Mairie

Réalisation & Impression :
Imprimerie Labouré - Embrun

Périodicité : Mensuel

Tirage : 1 000 exemplaires